

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE TAXES



Pour tout connaître sur le compte de taxes, consultez le :

boucherville.ca/budget



POURQUOI LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS EST-ELLE RÉVISÉE ?

Le rôle d'évaluation foncière est un exercice légal et régi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui vise à faire l'inventaire des propriétés situées sur le territoire d'une municipalité, évaluées sur une même base et à une même date. À chaque période de trois ans, le rôle d'évaluation foncière est révisé pour ajuster la valeur des immeubles sur le territoire en fonction, entre autres, des conditions du marché immobilier. Cette base sert à établir notamment la taxation foncière municipale et scolaire ainsi qu'à fournir un indice de prix de vente d'une propriété. C'est la Ville de Longueuil qui a la responsabilité de s'acquitter de cet exercice pour les cinq villes constituant l'agglomération de Longueuil, dont Boucherville.

EXEMPLE D'UNE HAUSSE DE VALEUR DE 25 % D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE DE 431 440 \$

		2021	2022	2023	2024	MONTANT DES TAXES PAYÉES SUR 3 ANS
SANS ÉTALEMENT	Évaluation au rôle	431 440 \$	539 300 \$	539 300 \$	539 300 \$	7 992 \$
	Taux de taxes/100 \$	0,5970 \$	0,4940 \$	0,4940 \$	0,4940 \$	
	Compte de taxes	2 576 \$	2 664 \$	2 664 \$	2 664 \$	
AVEC ÉTALEMENT	Évaluation imposable étalée	431 440 \$	467 393 \$	503 346 \$	539 300 \$	7 912 \$
	Taux de taxes/100 \$	0,5970 \$	0,5583 \$	0,5242 \$	0,4940 \$	
	Compte de taxes	2 576 \$	2 609 \$	2 639 \$	2 664 \$	
EFFET DE L'ÉTALEMENT			(55) \$	(25) \$	- \$	(80) \$

Les taux utilisés pour 2023 et 2024 sont à titre d'exemple et ne tiennent pas compte d'une hausse possible.

Pour connaître les catégories d'immeuble
(par tranche de 100 \$ d'évaluation), consultez le :

boucherville.ca/budget

EFFET DU NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE (2022-2023-2024) ET DE LA MESURE D'ÉTALEMENT

Le nouveau rôle d'évaluation foncière (2022-2023-2024) indique une hausse moyenne de la valeur de l'ensemble des propriétés de 18,44 % depuis le rôle précédent. Afin de limiter les hausses de taxes pour les citoyens, la Ville de Boucherville a ajusté les taux de taxation de chaque catégorie d'immeuble.

Plus précisément pour la taxation résidentielle, la Ville de Boucherville a ajusté son taux à la baisse passant de 0,5970 \$ par tranche de 100 \$ à 0,5583 \$ par tranche de 100 \$. Cette baisse permet ainsi le gel du compte de taxes résidentielles pour la maison moyenne dont la valeur a augmenté de 20,9 % en moyenne. Toutefois, si la valeur de votre propriété a augmenté davantage que la moyenne, soit plus de 20,9 %, vous recevrez une hausse de taxes, malgré ce gel. Ainsi, l'incidence sur votre compte de taxes sera en fonction de l'augmentation de la valeur de votre propriété par rapport à la maison unifamiliale résidentielle moyenne (voir l'exemple ci-dessous).

NOUVEAUTÉ ÉTALEMENT DU RÔLE FONCIER

Afin de minimiser l'effet du nouveau rôle foncier sur le montant de vos taxes, nous étalons sur trois ans la variation de valeur de votre propriété entre le rôle précédent et le nouveau rôle.

Ainsi, un tiers de cette variation est appliqué chaque année sur la valeur de l'année précédente. On obtient alors la base d'imposition.

Par exemple, si la valeur de votre résidence était de 431 440 \$ au rôle de 2019-2021, et qu'elle est de 539 300 \$ au rôle de 2022-2024, votre base d'imposition sera la suivante :

2021 : 431 440 \$

2022 : 467 393 \$

2023 : 503 346 \$

2024 : 539 300 \$

La mesure d'étalement s'applique aussi si la valeur de votre propriété a diminué par rapport au rôle précédent.

Dans certains cas, la mesure d'étalement n'est pas appliquée si, par exemple, votre résidence ou votre immeuble a été construit après l'entrée en vigueur du rôle.

Dans le tableau à gauche, l'étalement réduit de 80 \$ sur trois ans l'augmentation de taxes attribuable à l'effet du rôle d'évaluation, comparativement à ce qui se serait produit en l'absence de mesure.



Vous pouvez consulter en tout temps le rôle d'évaluation
de votre propriété en utilisant les services en ligne au :

boucherville.ca

DATES DES ÉCHÉANCES



1^{er} VERSEMENT

VOIR LA DATE INDIQUÉE
SUR VOTRE COMPTE DE TAXES

Le compte de taxes sera acheminé
aux citoyens en janvier prochain.



2^e VERSEMENT

MARDI 10 MAI 2022



3^e VERSEMENT

MERCREDI 10 AOÛT 2022

**CHAQUE PROPRIÉTAIRE DOIT S'ASSURER
QUE TOUS LES PAIEMENTS SONT EFFECTUÉS
AU PLUS TARD AUX DATES D'ÉCHÉANCE.**

**ATTENTION DE NE PAS CONFONDRE
VOTRE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES
AVEC CELUI DES TAXES SCOLAIRES.**

Les dates des échéances des versements
de votre compte de taxes 2022
doivent être respectées, et ce, peu importe
la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire.

Votre paiement sera porté à votre compte
le jour de sa réception par la Ville ou à la date
indiquée sur votre chèque si celui-ci est postdaté.

En cas de retard, des frais d'intérêts de 7 %
et de pénalités de 5 % seront appliqués, calculés
quotidiennement sur le montant exigible.

MODALITÉS DE PAIEMENT

VOUS POUVEZ EFFECTUER VOS PAIEMENTS DE QUATRE FAÇONS :



POSTE

**OU DANS LA BOÎTE AUX LETTRES EXTÉRIEURE
DE L'HÔTEL DE VILLE**

PAIEMENT PAR CHÈQUE

- Libeller votre chèque à l'ordre
de la **Ville de Boucherville**;
- Inscrire votre numéro
de dossier au verso;
- Écrire lisiblement,
en caractères d'imprimerie*;
- Joindre les coupons détachables
(**ne pas les agraffer à vos chèques**);
- Signer votre chèque;
- Tout chèque comportant la mention
« paiement final » sera retourné
et des frais pourraient être portés
à votre compte;
- Tout chèque altéré et/ou initialé
sera refusé par notre institution
financière et des frais pourraient
être portés à votre compte;
- Utiliser l'enveloppe-retour jointe
au compte de taxes.

À NOTER :

PRÉVOIR UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES
POUR L'ACHEMINEMENT PAR LA POSTE.

* Le Service de la taxation fera une interprétation
des chèques dont le libellé portera à confusion,
mais il ne se porte pas garant des préjudices
que cela pourrait occasionner.



COMPTOIR

AU COMPTOIR DE PERCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- Carte de débit (Interac)
- Argent comptant
- Chèque ou chèque postdaté
rempli en caractères d'imprimerie



TRANSACTION ÉLECTRONIQUE

(INTERNET)

- Choisir le fournisseur Ville de Boucherville;
- Inscrire le numéro de référence pour paiement
électronique à 20 chiffres indiqué sur les coupons
détachables.

À NOTER :

PRÉVOIR UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES
POUR LE TRANSFERT DE FONDS.



GUICHET AUTOMATIQUE

**OU AU COMPTOIR DE VOTRE
INSTITUTION FINANCIÈRE**

À NOTER :

PRÉVOIR UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES
POUR LE TRANSFERT DE FONDS.

FRAIS DE GESTION

CHÈQUE NON HONORÉ	16 \$ par chèque
RETRAIT DE CHÈQUE POSTDATÉ	8 \$ par chèque
REPORT DE CHÈQUE POSTDATÉ	8 \$ par chèque

ARRÉRAGES

Les arrérages ne sont pas indiqués sur le compte
de taxes 2022. Un état de compte a été posté en novembre
2021 pour les propriétés ayant un solde impayé.

VOS TAXES SONT PAYÉES PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE ?

À l'exception des caisses Desjardins,
la Ville transmet au créancier hypothécaire
inscrit à votre dossier les renseignements
relatifs au présent compte. Le nom
du créancier apparaît dans
la case « créancier hypothécaire ».

**IL EST TOUTEFOIS DE VOTRE RESPONSABILITÉ
DE VOUS ASSURER QUE LES VERSEMENTS
SONT EFFECTUÉS AU PLUS TARD
AUX DATES D'ÉCHÉANCE.**

NOUS JOINDRE

COMPTOIR DE PERCEPTION
DU CENTRE ADMINISTRATIF CLOVIS-LANGLAIS
500, rue de la Rivière-aux-Pins
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 15 à 16 h 30
Ligne info-taxes : 450 449-8115
finance@boucherville.ca